

CHRONIQUE DU JOUR.

Une petite série de nouvelles militaires à l'usage des gens qui croient aux gros nuages noirs.

On a parlé récemment de l'armement des remparts de Lille. Il résulterait d'un ordre du jour de l'armée, promulgué dernièrement, dit le Journal de l'Aisne, que cette mesure va être généralisée pour les villes frontalières du nord et de l'est de la France.

De petits abris pouvant contenir une certaine quantité de munitions accompagneront les pièces mises en batterie, lesquelles seront rayées et montées sur affûts. On dit que ces canons pourront foucroyer les assaillants à 6 kilomètres à la ronde.

Le travail doit commencer au mois de janvier prochain.

On lit dans l'Indépendant de la Moselle : M. le général du génie de Coffiniers est venu à Metz, avec une mission spéciale, relative aux forts avancés, dont la construction vient d'être décrétée; il a été visiter l'emplacement de celui de Saint-Privat, dont le génie détermine en ce moment le tracé; des propositions ont déjà été faites aux propriétaires de Montigny et du Sablon, pour l'achat de terrains.

Il est probable qu'un troisième régiment de ligne sera envoyé à Metz, dans le courant de février, dans le but de fournir des travailleurs pour les terrassements; ces travaux doivent être, dit-on, très-activement poussés.

La Sentinelle du Jura annonce qu'on va armer le fort des Rousses. Une centaine de pièces, dont une vingtaine du calibre 24, seraient attendues prochainement dans cette forteresse.

On lit dans l'Italie du 23 décembre : Les fabrications d'armes de Brescia, qui travaillent en ce moment pour la France, lui ont déjà livré 38,000 fusils d'après le système Chassepot. La fabrication continue avec la plus grande activité, et des livraisons importantes auront lieu prochainement. Trois officiers français ont été envoyés à Brescia pour l'examen et la réception des armes.

Nous trouvons dans une correspondance américaine une affirmation si étrange, si incroyable que nous osons à peine la mettre sous les yeux de nos lecteurs. La voici pourtant, mais sous les plus expresses réserves, car il n'y a là, nous le croyons, qu'une de ces fables monstrueuses comme en trouvent seuls les journalistes américains :

L'amiral Tethoff, de la marine américaine, écrit-on de New-York, — est maintenant en route pour sa patrie, avec ce qu'il croit être le corps de l'infortuné Maximilien. Mes rapports avec les agents mexicains de ce pays m'empêchent d'entrer dans les détails, mais je puis assurer que les restes qui seront honorés par l'Autriche, ne sont pas ceux du malheureux rejeté de la maison de Hapsbourg, mais bien ceux de Hausero, un célèbre bandit guerilla dont la vie ne fut point sans quelque ressemblance avec celle du pauvre Maximilien. Ce dernier est dans un sombre cachot de Queretaro, nourri comme un criminel et attendant la mort impatientement. Dans la nuit qui précède sa exécution supposée, Juarez, incertain sur le succès des efforts qu'il avait fait pour être nommé président, et peut-être peu désireux de tremper ses mains dans le sang royal, Juarez fit secrètement transporter le noble captif dans un endroit inconnu de tous et lui substitua le brigand Hamero, espérant, s'il ne réussissait pas dans ses vues politiques, faire sa fortune en rendant Maximilien sain et sauf à l'Autriche.

Ces derniers jours, ont été encore signalés par une mort qui a vivement impressionné le monde des arts; celle de Théodore Rousseau, le peintre paysagiste. Il a succombé le lundi 22 décembre à une longue et douloureuse maladie dans la maison de campagne qu'il occupait à Barbison, sur la lisière de la forêt de Fontainebleau. Il était dans la force de l'âge, mais sa nature irritable et nerveuse n'avait pu résister à de longs et pénibles émotions. Depuis plusieurs années, sa femme avait perdu la raison, et il n'avait pu se décider à l'éloigner de lui. La malheureuse femme existe toujours soupçonnant à peine le malheur qui vient de la frapper.

Pierre Etienne-Théodore Rousseau, était né à Paris en 1810 ou 1812. Il n'a jamais dans les notes qu'il adressait au salon, donné la date de sa naissance, pas plus que les noms des maîtres sous lesquels il avait étudié. On pensait que comme son frère Philippe il avait pris les leçons de Gros et de Bertin. Cette année seulement, dans le catalogue de l'Exposition universelle, il s'était décidé à faire suivre son nom de ces quelques mots « élève de Lethière ». Sa nature fut principalement son maître. Ses premiers pas datent du mois de 1831 et ses premiers encouragements lui vinrent du Prince de Joinville, du duc d'Orléans, qui lui achetèrent plusieurs toiles et esquisses.

A l'exposition universelle de 1843, il avait une suite assez nombreuse de ses principales productions. C'étaient les côtes de Granville; — une lisière de bois en Berry; — une avenue, forêt de l'Isle

Adam; — Laudes, effet du matin; — Sortie de forêt, crépuscule, Fontainebleau; — Groupe de chênes, dans des gorges d'Aprémont; — plaine de Barbison, effet du soir; — Un coteau, près Melun; — Un marais laudes; — Un coteau cultivé, pleine de Barbison.

Quelques-uns de ces ouvrages reparurent cette année au Champ-de-Mars, accompagnés de plusieurs autres qui n'avaient pas paru aux expositions du Louvre et du palais des Champs-Élysées. Je citerai entre autres : Rive d'un étang, effet du soir, paysage du Berry; — Une métrairie sur les bords de l'Oise; — Bord de la Bouganne, paysage de Berry; — Coup de soleil, pour un temps ourageux, gorge d'Aprémont; — l'automne, fin d'octobre, paysage de Soignes; — Le chêne de Roche, forêt de Fontainebleau; — Gorges d'Aprémont, forêt de Fontainebleau.

Les travaux de Théodore Rousseau ont été dignement récompensés. Après avoir été quelque temps discuté, avec une certaine passion, cet artiste avait conquis dans les arts une position importante. Ses ouvrages ont toujours été très-recherchés et ils ont des places dans les plus célèbres galeries de notre temps. La grande médaille d'honneur lui avait été décernée à la suite de l'exposition de 1867.

M. Guérout insère triomphalement dans l'Opinion nationale la note suivante du Moniteur prussien, au sujet de l'assertion du journal la Financière, d'après laquelle cinq journaux français auraient été corrompus par l'or de la Prusse :

« Le gouvernement du roi aurait tenu aussi peu compte de cette invention que de tant d'autres; si cette affirmation n'avait pas été portée devant le Corps législatif français sans que sa fausseté absolue ait été, paraît-il, immédiatement reconnue.

« Nous sommes autorisés officiellement à déclarer que cette affirmation, dans son ensemble comme dans ses détails, est et relativement à chacun des journaux incriminés, comme aux chiffres des dites fentes sommes annoncées, est complètement fautive et de pure invention. » Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !

M. Gagne ne cesse d'exercer sa verve féconde. Voilà les nouveaux vers qu'il adresse aux journaux sur l'incident Kervéguen :

Le jugement sauteur De la gloire immortelle Des grands Guérout, Havin, Kervéguen en Querelle,

Par le jury d'honneur, Attendu que Guérout, de Kervéguen, Havin, Font bouillonna le monde au font d'un pot-de-fer,

Le jury d'honneur fait embrasser les parties. Et tendant à la mort toutes les colonnes !

La Liberté, qui donne des nouvelles du monde parisien, dit que les soirées sont rares et que « partout il y a peu d'entrain » :

« Le fameux mot de M. de Salvandy : « on danse sur un volcan » ne trouverait plus à se placer, car si le volcan ne manque pas, les danseurs manquent. L'entrain des esprits est comme le milliard de la Banque, il fait grève. »

Nous lisons dans une correspondance de Neuchâtel (Suisse), que les autorités du canton se sont trouvées, ces jours passés, dans un étrange embarras. Les prisons locales ne pouvant suffire aux nombreux détenus, il a fallu demander aux magistrats d'Argovie, un certain nombre de places dans le pénitencier de Longzbourg. Que va devenir l'innocence traditionnelle de l'Helvétie.

ALFRED DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Louis Watinne-Bossut qui vient de succomber à Paris aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

M. Watinne-Bossut était vice-président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix et membre de la Chambre de commerce de Lille. C'était une de nos sommités commerciales. Né à Tourcoing en 1810, M. Watinne-Bossut n'avait pas encore atteint sa cinquante-huitième année.

Ses funérailles auront lieu lundi en l'église Saint-Martin. Toute la population roubaisienne prendra part à la douleur d'une famille justement honorée.

« A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix. Monsieur,

Je me trouve détourné du but que je m'étais proposé en offrant au public les pièces et documents qui doivent l'intéresser, et m'en rapportant entièrement à son jugement, par une attaque insolite et tellement fautive qu'il est de mon honneur de la démentir immédiatement.

Je lis dans une longue épitre signée, Godey, architecte, les lignes suivantes : « Il me reste à expliquer pourquoi on a rectifié plusieurs fois, dans une année, les alignements de la rue du Moulin : M. Létocart le sait mieux que personne et il aurait pu donner lui-même de très-bonnes raisons, sans doute, puis-que ces changements sont dus à ses demandes réitérées. »

« La vérité en est qu'ils n'ont entaché, en aucune façon, l'exactitude du plan... et que l'on a fait que favoriser, avec

« juste raison, j'ai aimé à le croire, les propriétaires atteints par les alignements de la rue du Moulin, ce que M. Létocart doit savoir mieux que personne. »

Ces insinuations perfides et malveillantes dont M. Godey possède seul le secret, sont d'une fausseté telle que je le mets au défi de prouver que j'aie jamais fait aucune demande de rectification d'alignement.

Des trois rectifications d'alignement dont j'ai eu à m'occuper comme membre de la commission des rues et comme rapporteur, il résulte :

1° Que la première a été faite par M. Quint et que la commission a été unanime pour condamner M. Godey, malgré son opposition;

2° Que la seconde a été faite par M. Broux, fabricant de navettes, qui avait acheté le coin du sentier de Ma Campagne; l'alignement prescrit amenait sa construction au milieu dudit sentier et obligeait la ville à faire démolir cinq ou six maisons, pour livrer passage aux nombreux habitants du quartier.

La commission ayant, en compagnie de M. Godey, examiné les lieux, a dû reconnaître que l'alignement actuel était plus rationnel et surtout plus économique puisqu'il évitait à la ville une expropriation immédiate que le triste état de nos finances rendait difficile.

Dans cette question, j'ai réclamé très-vivement contre l'alignement qui frappait tout le côté gauche, en montant la rue, à partir de l'angle de la propriété Watinne-Brébart jusqu'au bureau d'octroi. Il y avait là cinq ou six maisons toutes neuves, une autre bâtie par M. François, au coin de la rue St-Jean, et occupée par M. Cardon. Il n'y avait pas cinq ans que le coin de cette rue Saint-Jean était construit, qu'on venait tracer, au plan de la ville, un recuit de 30 à 40 centimètres. Rien n'empêchait de reporter cette différence du côté opposé où se trouvaient de vieilles masures tombant en ruines et devenues irréparables...

Quel intérêt peut donc me supposer M. Godey, de demander que le mouvement de retrait soit pris de ce côté.

3° On voit, en face du Moulin de Roubaix, une maison, bâtie en 1865, par M. Resson, sur un alignement donné, et une autre maison contiguë reculant d'un mètre, en 1866. Pourquoi ? Je l'ignore, je n'ai jamais voulu m'en rendre compte, mais le fait existe et je constate que ce n'est pas à ma demande.

IL EST DONC FAUX que ce soit à mes demandes réitérées que ces changements ont eu lieu.

De plus, le plan a été homologué, en 1863, on a constaté au moins vingt erreurs.

De ce reste, Monsieur le rédacteur, si j'ai cité la rue du Moulin, comme exemple, c'est parce qu'il avait eu, dans cette rue, trois cas à l'appui de mes assertions.

Depuis que le plan a été homologué, en 1863, on a constaté au moins vingt erreurs.

C'est le Conseil municipal qui a approuvé ce travail qui en est responsable et même le public tout entier qui a été admis à faire valoir son opinion et aux réclamations duquel on a toujours fait droit.

Ainsi parle M. Godey, voilà de quelle manière il entend décliner toute responsabilité et nous la renvoyer ! Je m'attendrais à ce mode de réponse et j'engage tout le monde à y réfléchir.

L'exemple en est frappant dans la question de l'aqueduc collecteur où M. Godey affirme que cet aqueduc remplit le vœu primitif exprimé par le Conseil, mais voici la preuve du contraire.

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GRAND AQUEDEC COLLECTEUR :

Session de novembre 1860.

« Le vaste réseau d'aqueducs qui sillonne nos rues, ne suffit plus au prompt écoulement des eaux qui y affluent de toutes parts; cela se conçoit, la construction de ces aqueducs commença en... alors que la ville avait une population de... Malheureusement, on ne prévoyait pas à cette époque à quels développements notre industrieuse cité pouvait être appelée, et nos aqueducs furent établis chaque année par tronçons, en suivant les pentes de rues et sans plan d'ensemble.

« Il en résulte que l'inclinaison générale du sol étant du Nord au Sud, puis et dans une plus forte proportion de l'Ouest à l'Est, le cours des eaux suivit cette direction (abstraction faite de quelques bas fonds intermédiaires) et que les eaux se réunirent dans le fossé du Trichon, s'échappant au Sartel vers l'Épierre; l'agglomération de la ville et conséquemment l'accroissement de ses rues et aqueducs, ne tardèrent pas à occasionner dans ce cours du Trichon des crues d'eau considérables et par suite de fréquentes inondations dans les bas quartiers de la ville.

« Cet état de choses allant de mal en pis, il devint urgent d'y remédier, et votre commission d'accord avec l'administration municipale sur cette nécessité, reconnut qu'il s'agit véritablement ici, d'un travail d'utilité publique. Nous avons donc, Messieurs, examiné très-attentivement les plans et coupes de nivellement qui nous ont été confiés par M. le Maire et de prime abord, tous, nous dûmes reconnaître qu'un large aqueduc collecteur, partant du bureau de l'octroi, rue du Grand-Chemin, par les rues St Georges et du Galon-d'Eau, vers le Calvaire, ne pouvait s'établir sur une pente régulière, bien qu'entre les deux points extrêmes de cette ligne, la pente de terrain soit de 6 m. 60, car on admettait même le nouveau radier à 2 m. 60, en contre-bas du sol au point de départ, et à 2 m. 40 au point d'arrivée, il en résulterait

pour profondeurs de fossés, radiers compris, 4 m. 30 vis-à-vis la rue de l'Hospice; 5 m. 60 en face de la rue du Vieil-Abreuvoir; 6 m. 40 au centre de la Place; 6 m. 20 à l'entrée de la Grande-Rue; 4 m. 30 vis-à-vis la rue Poivrée; et 3 m. 40 vis-à-vis la rue du Bassin.

« Or, la nature du sol, rendrait de pareils ouvrages inexécutable.

« Cependant, Messieurs, l'établissement d'un aqueduc collecteur sur ce parcours, rendrait de si grands services, en absorbant toutes les eaux d'une moitié de la ville pour les jeter dehors et laisser ainsi au Trichon l'unique service des autres quartiers que votre commission crût entrer complètement dans vos vues, en cherchant d'autres combinaisons de pente sur la même ligne afin d'atteindre le même but.

« Profitant donc d'une coupe longitudinale de ces mêmes terrains, dressée par Monsieur l'Agent-voyer de cette ville et que nous vous remettons, nous y avons tracé :

« — En pointillé noir, le projet précité de pente directe, auquel il faut renoncer.

« — Par de forts points noirs, les radiers de débouchés sur cette même ligne de tous les aqueducs de la partie Nord de la ville, dont il faudrait absorber les eaux; nous supposons tous ces radiers à 2 m. 40 de profondeur, sauf vérification en temps utile.

« — Et à l'encre rouge, les diverses pentes partielles que nous allons avoir l'avantage de vous expliquer :

« 1° De A en B, longueur 238 m. 75; on conserverait l'aqueduc actuel qui se dirige vers B avec une pente de 0 m. 68 (0,0028 par mètre), mais on renoncerait au petit débouché transversal deversant au Trichon au travers de la maison de M. Cozette.

« De B en C, longueur 147 m. 10, refaire l'aqueduc en le plaçant dans l'axe de la rue, et dirigeant sa pente vers C où l'on aurait 3 m. 63 de profondeur sur radier (0,0034 par mètre).

« De C en D, longueur 116 m. 40, refaire également l'aqueduc, le diriger vers D où les radiers se raccorderont par une pente régulière de 0 m. 45 (0,0039 par mètre).

« Cette première partie d'aqueduc attirerait donc les eaux des rues des Champs, de l'Alouette et du Viaduc, en les rejetant en amont du riez du Trichon. Les 263,36 m. courants d'aqueducs à reconstruire devraient offrir de 1 m. 00 à 1 m. 20 de largeur libre, entre murs de soutènement, attendu que les anciens aqueducs dont ils recevront les eaux ont déjà 0,60 de largeur intérieure.

« De A en E, longueur 244 m. 05 à reconstruire sur 1 m. 20 largeur intérieure, profondeur sur radier en A 2 m. 40 — en E vis-à-vis la rue du Vieil-Abreuvoir 3 m. 39, pente vers E 0,50 (0,002 par mètre).

« 5° De E en F, longueur 130 m. 65 à reconstruire sur 1 m. 20 largeur intérieure, profondeur au radier E 3 m. 39 et au point F commençant la Grande-rue 3 m. 90; soit pour pente 0,30 (0,002 pour m.).

« 6° De F en G, longueur 197 m. 15 à reconstruire sur 1 m. 50 largeur intérieure, profondeur sur radier en G vis-à-vis la rue Pauvrière 2 m. 53 soit pour pente 1 m. 30 (0,0065 par mètre).

« 7° De G en H, longueur 237,60 à reconstruire sur 1 m. 50 largeur intérieure, profondeur sur radier H vis-à-vis la rue du Bassin, 2,80 soit pour pente 2,20 (0,0095) ce qui donnerait 2,44 vis-à-vis la rue du Collège.

« 8° De H en J, longueur 184,75 à reconstruire sur 1,80 largeur intérieure, profondeur au point J vis-à-vis le chemin de l'Hommelet, 2 m. 31 c. soit pour pente 1 m. 10 c. (0,006 par mètre).

« 9° De J en K, longueur 264 m. 00 c. à reconstruire sur 1 m. 80 c. largeur intérieure, profondeur en K vis-à-vis le calvaire, 2 m. 46 c. soit 0,96 c. de pente (0,0037 par mètre).

« 10° Et du calvaire par le redressement proposé, 86 m. de grand aqueduc retombant dans la première rue de droite vers le canal d'ouïes les eaux suivraient leur cours à ciel ouvert dans le lit redressé et élargi du riez du Trichon, plus une longueur de 220 m. aqueduc ordinaire en contre pente jusqu'au cimetière.

« Veuillez remarquer, Messieurs, que si l'on voulait absolument éviter encore une certaine profondeur de fouille sur la traversée de la Grand-Place, on pourrait laisser la rue de l'Hospice en communication directe avec la rue du Bois et y déverser aussi les eaux de la rue Saint-Georges, ce qui rehausserait le radier E de 1 m. 50 c. environ, de même que celui F; mais il nous a paru que cela aurait l'inconvénient d'occasionner encore de temps à autre des inondations vers la Place du Trichon et nous croyons préférable de nous en tenir au projet que nous avons eu l'honneur de vous détailler.

DEWARLEZ, rapporteur.

Plus tard, c'est à l'instigation de M. Godey, que ce projet fut modifié et pour ne pas descendre sur la Grand-Place à 4 mètres de profondeur. Il a reporté la pente de l'aqueduc de la rue St-Georges vers la rue du Bois.

Autrefois, les eaux de la rue du Vieil-Abreuvoir se rendaient dans le Trichon par la rue Neuve et, rencontrant un bras de ce riez qui passe entre la propriété Grimontprez et l'ancienne fabrique Bultaux-Desbunnets tournaient à gauche pour s'y déverser dans les fossés de l'ancienchateau de Roubix: ces eaux n'encombraient nullement le riez dans son passage le plus difficile.

Or, l'aqueduc collecteur ne prend que ces eaux-là, celles du côté gauche de la Place, de la rue Pauvrière et de la rue du

Collège; mais les eaux venant de la Station et descendant par la rue de l'Alouette, devaient descendre par la rue de l'Épierre et de l'Espérance jusqu'à la rue de l'Hospice, suivre le parcours de cette rue pour venir tomber dans l'aqueduc collecteur proposé, dès le riez de M. Barbottin.

« Donc, l'aqueduc collecteur n'ayant pas débarrassé le Trichon, depuis l'Abreuvoir de l'Épierre jusqu'à la rue Neuve, tout le bas quartier de la ville est constamment inondé, en temps de pluie moyenne. Cela n'aurait pas existé si M. Barbottin avait continué à diriger ce travail, c'est donc l'initiative prise par M. Godey, qui en est cause.

L'Aqueduc collecteur n'a donc pas rempli le but auquel il était primitivement destiné et c'est une dépense à recommencer. J'espère bien qu'on le reprendra plus tard, depuis la rue de l'Hospice jusqu'à la rue Pauvrière, mais quand nous aurons de l'argent et surtout un architecte qui ne craindra pas de descendre un aqueduc à 4 mètres de profondeur...

Je vais, Monsieur le Rédacteur, terminer cette polémique qui ne doit guère amuser vos lecteurs, par l'exposé de quelques chiffres qui édifieront le public sur la valeur des rapports présentés au Conseil municipal par M. Godey :

Analyse comparative des différents rapports de M. le directeur des travaux municipaux

1er Rapport daté du 16 Novembre 1864. — Il y déclarait qu'en cette année il a été exécuté en travaux pour fr. 332,251 10

2e Rapport daté du 1er Août 1865 — jusqu'à cette époque il y est dit que la somme des travaux exécutés s'élève à. 324,000

3e Rapport daté du 31 Mars 1866 — Le montant des projets terminés ou en cours d'exécution pendant l'année 1863 déjà repris dans le 1er rapport pour 332,251 fr. 10 y est inscrit pour fr. 643,388 52

Celui de 1864 est de. 392,969

La différence entre ce rapport et ceux des années 1863 et 1864 est donc de 380,000 fr. 42 c.

Le total des projets exécutés ou en cours d'exécution pour 1864 étant de. 421,680

et le 1er trimestre de 1865 étant énoncé pour. 94,912

L'ensemble de ces 3 années dans ce 3e rapport s'élève au chiffre de. 1,552,849 52

La 1re commission chargée d'examiner cette situation n'avait su trouver que. 773,641 75

M. le directeur des travaux exagérerait sur le rapport de cette commission de. 779,207 77

On a vu ci-dessus qu'il n'était pas d'accord avec ses rapports antérieurs de 1863 et 1864. Quelle confiance voulez-vous donc accorder à un agent qui commet de pareilles erreurs ? Quel'e valeur attacher à ses alléguations ?

4e Rapport daté du 20 Mars 1865 — donne un total de travaux exécutés s'élevant à la somme de. 406,419

La commission d'enquête dans son rapport du 10 décembre 1867, trouve que le chiffre des travaux a été de 506,833 97

Ici c'est la commission qui a son tour surenchérit de plus de 100 mille francs sur le directeur !... — Qui croire ? — D'une part le directeur détaillant ses 400 mille francs de travaux du 5 Mars 1866 au 5 Mars 1867, de l'autre une commission qui vient affirmer qu'il en a fait pour 100,414 f. 97 c. en supplément ?...

Nous attendrons le 5me rapport qui nous est annoncé pour le mois de Mars 1868, espérons qu'il continuera à être aussi édifiant que ses aînés.

En présence de semblables contradictions, j'ai dû faire moi-même le relevé des travaux d'après les budgets administratifs, voici les chiffres jusqu'au 15 novembre dernier dont je garantis l'authenticité :

Année 1863 148,658 46

— 1864 231,799 20

— 1865 362,124 42

— 1866 443,353 45

— 1867 356,784 88

Total : fr. 1,542,717 41

Et encore entre-t-il dans l'année 1863 la Place de l'Abattoir, pour 41,821 97, qui a dû être exécutée sous les ordres de MM. Barbottin ou Lepers.

Voici les frais de toute nature payés pour l'exécution de ces travaux :

Année 1863 47,845 47

— 1864 22,563 87

— 1865 31,576 99

— 1866 26,636 44

— 1867 au 15 novembre 19,255 35

117,877 82

La dépense des travaux publics depuis cinq années, est donc en moyenne d'environ 8 p. 0/0, chiffre qu'on ne songe plus du reste à contester.

Chacun pourra maintenant faire une utile comparaison et voir de quel côté se trouve le véritable.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

LÉTOCART DUVILLIER.

Roubaix, le 28 décembre 1867.

NOTA. — Toutes ces pièces sont déposées au bureau du JOURNAL DE ROUBAIX, où le public peut en prendre connaissance.